



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : Ressources Humaines

SEANCE DU : 8 avril 2024

DELIBERATION N° : 8

RAPPORTEUR : Madame Véronique RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

Le tableau des emplois doit être modifié afin de tenir compte, comme chaque année des prévisions d'avancements de grade et de promotion interne de la commune, l'intégration d'agent dans la fonction publique territoriale (un agent). Il est nécessaire de créer les emplois concernés et de supprimer les emplois d'origine comme suit :

Créations :

Intitulé du poste	Service	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de création
Agent d'entretien et périscolaire	Moyens généraux	Adjoint technique	1 Temps non complet 20h	01/09/2024
Agent d'entretien	Moyens généraux	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 Temps non complet 22h	01/09/2024
Agent d'entretien	Moyens généraux	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 Temps complet	01/09/2024

Suppressions :

Intitulé du poste	Service	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Agent d'entretien	Moyens généraux	Adjoint technique	1 temps non complet 22h	01/09/2024
Agent d'entretien	Moyens généraux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 Temps complet	01/09/2024

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable le 13 mars 2024.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 29 mars 2024.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création et la suppression des emplois visés aux dates indiquées;

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Dominique BERNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée ou désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Stéphanie LIIRI, M. Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, M. Patrick PECHINE, Mme Marie ROCHON, Mme Aurélie MOTEL, Mme Mireille HINZELIN, M. Benoît PICARD, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE

ETAIT EXCUSEE :

Mme Sandrine LAVAL

ETAIENT ABSENTS

M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. William LOMBARD avait donné pouvoir à M. Pierre BOILEAU

Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à Mme Sophie MERCIER

M. Jean PATRAS avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOTA -

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 avril 2024.

Fait et délibéré à LUDRES

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire



Pierre BOILEAU